

Appuyer une approche multi-parties prenantes pour la gouvernance de l'Internet

Le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) a reconnu le modèle multi-parties prenantes comme modèle mondial pour la gouvernance de l'Internet; les [documents établis par le SMSI \(2005\)](#) présentent un ensemble de principes généraux pour le modèle multi-parties prenantes.

Une «définition de travail» de la gouvernance de l'Internet a été élaborée par le Groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet (WGIG), puis adoptée par le Sommet et incluse dans le paragraphe 34 de l'Agenda de Tunis, dans lequel la gouvernance de l'Internet est définie comme «l'élaboration et l'application par les Etats, le secteur privé et la société civile, chacun selon son rôle, de principes, normes, règles et procédures de prise de décisions et programmes communs propres à modeler l'évolution et l'utilisation de l'Internet».

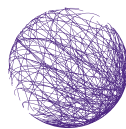
Les rôles et responsabilités de chaque groupe de parties prenantes sont précisés plus avant dans le paragraphe 35 de l'Agenda de Tunis, qui dispose que:

«La gestion de l'Internet couvre aussi bien des questions d'ordre technique que des questions de politique générale et doit impliquer l'ensemble des parties prenantes et des organisations intergouvernementales et internationales compétentes. A cet égard, il est reconnu ce qui suit:

- i. En ce qui concerne les questions d'intérêt général qui se rapportent à l'Internet, le pouvoir décisionnel relève de la souveraineté nationale des Etats, lesquels ont des droits et des responsabilités en la matière.*
- ii. Le secteur privé a toujours eu et devrait continuer d'avoir un rôle important dans le développement de l'Internet, tant sur le plan technique que sur le plan économique.*

La société civile a toujours joué, elle aussi, un rôle important pour toutes les questions relatives à l'Internet, tout particulièrement au niveau des communautés locales, et elle doit continuer à assumer ce rôle.





La reconnaissance
des principes du
SMSI, du modèle
multi-parties
prenantes de
gouvernance de
l'Internet, ainsi
que du rôle et des
responsabilités
importantes de
chaque groupe de
parties prenantes,
est mise en avant
dans les diverses
Résolutions
des Conférences
de
plénipotentiaires
de l'UIT.



- iii. *La société civile a toujours joué, elle aussi, un rôle important pour toutes les questions relatives à l'Internet, tout particulièrement au niveau des communautés locales, et elle doit continuer à assumer ce rôle.*
- iv. *Les organisations intergouvernementales ont toujours eu et devraient continuer d'avoir pour rôle de faciliter la coordination des questions d'intérêt général qui se rapportent à l'Internet.*
- v. *Les organisations internationales, elles aussi, ont toujours eu et devraient continuer d'avoir un rôle important dans l'élaboration des normes techniques concernant l'Internet et des politiques associées.»*

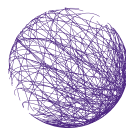
Dans le cadre général du modèle de gouvernance multi-parties prenantes, l'*Agenda de Tunis* énonce des *principes directeurs* concernant divers aspects de la gestion de l'Internet, notamment les résultats (paragraphe 29 à 82 de l'*Agenda de Tunis*) relatifs à la gouvernance de l'Internet.

Par les Résolutions des Conférences de plénipotentiaires, les membres de l'UIT reconnaissent que le modèle de gouvernance multi-parties prenantes reposant sur les principes du SMSI constitue le cadre régissant la gouvernance mondiale de l'Internet.

La reconnaissance des principes du SMSI, du modèle multi-parties prenantes de gouvernance de l'Internet, ainsi que du rôle et des responsabilités importantes de chaque groupe de parties prenantes, est mise en avant dans les diverses Résolutions des Conférences de plénipotentiaires de l'UIT, en particulier dans les Résolutions 101, 102 et 133 (Rév. Guadalajara, 2010).

Les débats du FMPT-13 s'inscrivent dans la même logique. Par son [Avis 5](#), intitulé *Appuyer une approche multi-parties prenantes pour la gouvernance de l'Internet*, le Forum invite les gouvernements et les autres parties prenantes à étudier les moyens de renforcer la collaboration et la coordination entre les gouvernements, le secteur privé, les organisations internationales et intergouvernementales et la société civile, et de promouvoir une plus grande participation aux processus multi-parties prenantes, afin de faire en sorte que la gouvernance de l'Internet soit un processus multi-parties prenantes permettant à toutes les parties de continuer de bénéficier de l'Internet; et à réfléchir en particulier à la manière d'améliorer la participation des





parties prenantes des pays en développement aux initiatives relatives à la gouvernance de l'Internet et aux activités des entités ou organismes s'occupant de cette question.

Sont également membres de l'UIT diverses organisations s'occupant de l'Internet ainsi que des établissements universitaires, notamment des universités et des instituts de recherche dont les activités sont axées sur les TIC.

Les [membres](#) de l'UIT, dont la composition est multi-parties prenantes, comprennent des gouvernements, des régulateurs, des membres du secteur privé, des organisations internationales (intergouvernementales et non gouvernementales), des institutions financières et des membres de la société civile. Les membres de l'UIT comprennent aussi les opérateurs de téléphonie fixe ou mobile, les sociétés s'occupant de satellites, les vendeurs d'équipements, les radiodiffuseurs et les fournisseurs de services Internet. Ils englobent aussi les organisations qui s'intéressent à l'accès des personnes handicapées, par exemple, ou aux communications d'urgence. Sont également membres de l'UIT diverses organisations s'occupant de l'Internet ainsi que des établissements universitaires, notamment des universités et des instituts de recherche dont les activités sont axées sur les TIC. En effet, les institutions à but non lucratif ayant un caractère international peuvent être exonérées des droits de membre.

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Le présent document constitue un document d'information du FMPT-13, publié dans le but de faciliter le travail des médias. Il ne doit pas être considéré comme un document officiel de la Conférence. Pour de plus amples informations, veuillez contacter: pressinfo@itu.int